

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

Prix : 0,81 € / Imprimerie
Imprimé par
nos soins

de *Lozère* / Mensuel



Supplément N°1 au N°210 de Novembre 2011

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46
48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93
E-mail : 48@se-unsa.org
Directeur de la publication :
Alain ROUSSON
N° CPPAP : 0715 S 07420
N° ISSN : 1266-6165
Site :
<http://sections.se-unsa.org/48/>

Malgré le contexte, des résultats encourageants

Les élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu dans l'Education Nationale se sont déroulées dans des conditions d'organisation qui n'ont pas facilité la participation des enseignants. Celle-ci a été quasiment divisée par deux.

Sur l'ensemble des corps enseignants et d'éducation, la représentativité du **SE-UNSA** progresse de 10% par rapport au scrutin de 2008.

Dans le 2nd Degré, le **SE-UNSA** renforce aussi son implantation :

- chez les certifiés, avec 8,9% des suffrages, le **SE-UNSA** devient la troisième organisation représentative,
- chez les agrégés, il connaît une légère érosion et se maintient à 4,4% des suffrages,
- chez les CPE, la progression constante se poursuit avec 19,7% des suffrages (+2,5),
- chez les PLP, avec 10,4% des suffrages (+3,1), l'alliance avec Action et Démocratie permet d'accéder à la CAPN, avec 1 siège,
- chez les professeurs d'EPS, malgré un tassement de 1 point, le **SE-UNSA** demeure la deuxième organisation de ce secteur.

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date
figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

1 Editorial

2 Grève le 15/12 !

Evaluation : c'est NON !

3 Mutations inter

Histoire des Arts au Collège ...

4 Retraites ...

Billet d'humeur; infos diverses

Pages encartées -
- Publication
UNSA Education -

L'**UNSA Education** conforte ses 3 sièges au Comité Technique Académique ainsi qu'au Comité Technique Spécial Départemental.

Il est plus difficile de faire une analyse « départementale », le « détail » des votes des différents corps du 2nd Degré ne nous ayant pas été communiqué.

Néanmoins, il semble que le **SE-UNSA** ait légèrement progressé alors que les syndicats enseignants de la FSU perdent plus de 25% de leurs voix par rapport à 2008.

Ces bons résultats s'inscrivent dans la dynamique électorale de l'**UNSA** sur l'ensemble de la Fonction Publique d'État. Ils confortent le syndicalisme réaliste et combatif que nous défendons.

Le **SE-UNSA** remercie tous les Enseignants et Personnels d'Education qui lui ont fait confiance lors de ce scrutin.

(Voir résultats détaillés à l'intérieur)

AGENDA

13 novembre

☐ Mobilisation inter-pro.
contre le plan d'austérité

15 décembre

☐ Grève
dans l'Education Nationale

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le SE-UNSA appelle à la grève le 15 décembre, contre le projet ministériel !

Les projets de texte portant sur une réforme de l'évaluation des enseignants et leur déroulement de carrière sont de fait la traduction d'un nouvel assaut « GRH* » contre les fonctionnaires enseignants.

Le **SE-UNSA** appelle donc tous les Personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation à faire grève massivement le 15 décembre dans le cadre de l'appel intersyndical 1^{er}-2nd degrés mais aussi à signer et faire signer la pétition : <http://retraitduprojetevaluation.net/>

Que les Personnels ne se leurrent pas, on assiste à une nouvelle étape de GRH managériale.

Avec la suppression de l'inspection pédagogique dans la classe et l'instauration d'entretiens professionnels, c'est tout un pan de la pratique du métier qui ne sera plus pris en compte.

Ce nouveau dispositif ne garantira pas plus de justice que la note et le système d'avancement actuels. Il a simplement pour but de davantage soumettre l'enseignant à son supérieur hiérarchique.

Un nouveau pas est ainsi franchi dans lequel le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie directe devient déterminant.

Le Chef d'établissement, dorénavant principal évaluateur (exit le regard croisé avec l'IPR) dans le 2nd degré aura à proposer, après les entretiens professionnels, quelques réductions d'ancienneté quantifiées par le ministère pour chaque corps. Le Recteur modulera ces attributions après avoir consulté la CAP. Combien en bénéficieront ? Sur quels critères ?

De plus, le gel des promotions annoncé sur trois ans est une provocation supplémentaire à laquelle nous devons tous riposter.

Un tel dispositif, qui institue un climat détestable dans les établissements, mettrait à mal le travail d'équipe nécessaire pour la réussite des élèves. Oui, il faut une évolution du système d'évaluation, d'inspection, mais évolution doit rimer avec amélioration ce qui n'est pas le cas, bien au contraire.

Il faut replacer ces textes dans le contexte de la politique de refonte de la Fonction Publique du Président SARKOZY en 2007 (discours de l'IRA à Nantes) et des propositions faites par Mr SILICANI en 2008 : adjoindre à la rémunération indiciaire, une rémunération fonctionnelle et une part de rémunération variable correspondant aux résultats dans le cadre d'une évaluation.

C'est sur cette base qu'ont été mises en place, par un décret du 28 juillet 2010, les nouvelles conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des Fonctionnaires de l'Etat, après trois années d'expérimentation des entretiens professionnels dans les ministères.

Les enseignants, du fait de leur statut particulier et de la spécificité de leur métier, étaient jusqu'à présent dispensés de ce dispositif fondé principalement sur « les résultats obtenus eu égard aux objectifs assignés ».

Ces textes sont aussi à intégrer dans la politique GRH que le ministère expérimente notamment avec le dispositif Eclair (concernant le recrutement des enseignants) mais aussi dans le cadre de la réforme de la gouvernance académique avec notamment le pouvoir accru aux Recteurs.

Pour toutes ces raisons, le **SE-UNSA** appelle à la grève le 15 décembre et à signer et faire signer la pétition pour le retrait de ces textes.

* Gestion des Ressources Humaines

Evaluation des Enseignants : l'UNSA Education rejette le projet !

Le Secrétaire Général de l'**UNSA Education**, *Patrick GONTHIER*, a adressé une lettre au Ministre de l'Education Nationale concernant l'évaluation des Enseignants (voir lien dans l'encadré ci-dessous pour lire cette lettre).

Pour la Fédération, les actuels projets de textes ministériels ne constituent pas une base acceptable de discussion, que ce soit sur le fond ou sur la forme. *Patrick GONTHIER* a demandé au ministre d'ouvrir une négociation dans une approche renouvelée de l'évaluation.

Par ailleurs, une délégation du **SE-UNSA** a été reçue le 21 novembre après-midi au ministère.

Le **SE-UNSA** a dénoncé la méthode employée et a contesté tant sur le fond que sur la forme le dispositif annoncé.

Cette audience a confirmé qu'il y a une véritable divergence de fond sur ce dispositif qui est bien en premier lieu une nouvelle pierre dans l'édifice DGRH global qui se met en œuvre petit à petit.

Le **SE-UNSA** n'a pas eu toutes les réponses aux questions qu'il a posées sur les aspects concrets : auto évaluation, lieu de détermination des règles de gestion, traitement de la période précédent la mise en place des entretiens professionnels, etc ...

Les interlocuteurs étaient évasifs sur ces sujets pourtant déterminants pour comprendre ce nouveau système. Ils n'ont pas été en mesure de prouver où étaient les améliorations pour les collègues par rapport au dispositif actuel. C'est bien l'aspect idéologique qui prédomine.

Pour le **SE-UNSA**, il ne peut être question de négocier sur le fond du dossier. D'où la demande de retrait des projets de textes.

Par contre, le **SE-UNSA** a réaffirmé sa disponibilité à discuter sur une évolution de l'évaluation, dans un contexte autre que cette réforme GRH.

Lien lettre Ministre : http://info.unsa-education.com/lettre/pdf/fichier_127_LettreUNSAEducation16112011.pdf

Mutations : c'est parti !

La circulaire a été publiée au B.O. Spécial n°9 du 10 novembre 2011 (disponible sur le site du ministère à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=26012

Parmi les principales évolutions :

- les établissements ECLAIR sont sortis du mouvement et feront l'objet d'une procédure spécifique ...;
- pour les bonifications DOM, il est fait référence aux CIMM et plus souvent aux natifs.

Calendrier des opérations :

Saisie des vœux du jeudi 17 novembre au mardi 6 décembre

Mouvement spécifique à partir du 30 janvier

CAPN du mouvement inter du 5 au 15 mars.

Un bulletin national « spécial mutations » a été envoyé aux adhérents et à un certain nombre d'autres collègues (téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/mutations/2012/mutations_2012_qe.pdf).

Histoire des Arts au Collège : du flou artistique au champ des contraintes !

La circulaire n° 2011-189 parue au BO le 3 novembre 2011, pose un nouveau cadre à l'enseignement d'histoire des arts au collège et à son évaluation orale en classe de troisième pour le DNB.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238

On passe du grand flou (artistique...) à un cadrage serré, et de nouvelles contraintes, avec notamment :

- un enseignement et une épreuve orale à définir en conseil pédagogique et à voter en CA en juin pour la session 2013.

- ces modalités sont à présenter aux élèves et aux familles à chaque rentrée (au plus tard au début du 2e trimestre pour la session 2012).

- on conseille fortement de placer les dates d'épreuve de l'oral la semaine suivant les conseils de classe du troisième trimestre, sur des heures libérées pour les élèves de 3ème

- l'enseignement de l'HDA donne lieu à une mention dans les bulletins trimestriels, avec le cas échéant, une note chiffrée.

- le plus grand soin doit être accordé à la préparation et au suivi des élèves qui peut être assuré par tout professeur. Il est rappelé l'usage du "cahier personnel d'HDA" qui peut prendre une forme dématérialisée.

- en classe de 3ème, l'élève qui le souhaite peut constituer un dossier d'objets d'étude (œuvre, édifice ou monument, ensemble d'œuvres, problématique, etc.) qu'il choisit de présenter à l'oral.

- lors de l'épreuve orale, les candidats présentent une liste de cinq objets d'étude reliés à plusieurs thématiques transversales et présentent de manière facultative le dossier d'objet d'étude. Les objets d'étude sont remis au jury au moins cinq jours avant l'épreuve orale. Le jour de l'épreuve orale, le jury choisit l'objet d'étude parmi les cinq sur lequel portera l'exposé.

- les élèves peuvent toujours passer en groupe (pas plus de trois) mais la notation est individuelle. L'épreuve dure toujours 15 mn, en deux parties, exposé et entretien.

- une grille d'évaluation nationale indicative est fournie dans le BO, associant un barème chiffré à une répartition de compétences. Les établissements peuvent s'en inspirer.

- pour la composition du jury, deux professeurs : un au moins doit enseigner une discipline artistique, les lettres ou l'histoire, l'un au moins ne doit pas avoir accompagné le candidat dans sa préparation.

Pour plus d'infos, tapez le lien suivant : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3989>

Promotions 2011/2012 : fiche de suivi

Pour accéder à la fiche de suivi du SE-UNSA Montpellier, tapez le lien suivant :

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/spip.php?article455>

En bref - En bref Postes aux concours (rappel)

► Agrégation :

Externe : 1 248 (+ 78)
Interne : 759 (+ 15)
Total : 2 007 (+ 93)

► CAPES :

Externe : 4 847 (- 34)
Interne : 648 (+ 34)
3è concours : 62 (+ 11)
Total : 5 557 (+ 11)

► CAPET :

Externe : 191 (- 79)
Interne : 38 (- 10)
Total : 229 (- 89)

► PLP :

Externe : 1 357 (+ 14)
Interne : 275 (- 51)
Total : 1 632 (- 37)

► CPE :

Externe : 245 (- 30)
Interne : 55 (=)
Total : 300 (- 30)

► CAPEPS :

Externe : 600 (+ 40)
Interne : 60 (+ 12)
Total : 660 (+ 52)

► COP :

Externe : 50 (+ 50)
Interne : 15 (+ 15)
Total : 65 (+ 65)

Si vous souhaitez connaître la répartition par discipline, contactez-nous





Infos diverses ...

Retraite : accélération du recul de l'âge de départ ! C'est voté ! Pas encore totalement définitivement, mais presque...

L'Assemblée Nationale vient d'adopter un amendement du Gouvernement sur les retraites qui reprend les mesures récentes de François FILLON.

C'est le cas de l'accélération du passage à 62 ans de l'âge de la retraite, qui interviendra en 2017 au lieu de 2018.

Les salariés nés entre 1952 et 1955 devront, quant à eux, partir un à trois mois plus tard que ce qui avait été décidé l'an dernier.

De même, le recul à 67 ans de l'âge pour toucher une retraite sans décote interviendra un an plus tôt que prévu, en 2022 (lorsque la génération 1955 atteindra cet âge) au lieu de 2023.

La loi WOERTH n'a pas encore un an de mise en œuvre qu'elle est déjà modifiée et aggravée.

Et cela se double pour la génération 1955, de l'augmentation du nombre de trimestres d'assurance qui est passé, par un décret d'août dernier, à 166 trimestres (41,5 ans).

Pas de doute, le Gouvernement fait le choix d'aggraver encore les conditions de départ en retraite.

Notre système devient ainsi, en Europe, l'un des plus durs et des plus défavorables aux salariés.

Si vous souhaitez connaître les détails des mesures et leur impact sur vos conditions de départ à la retraite vous pouvez contacter votre section départementale du **SE-UNSA**.



Elections : billet d'humeur ...

Les élections qui viennent de se dérouler dans l'Education Nationale ont été marquées par de nombreux dysfonctionnements (électeurs non inscrits sur la liste électorale, pas de notice de vote, perte de l'identifiant, difficultés de connexion, ...).

Cela a entraîné une baisse sensible de la participation pour les CAPN (de 40,57% chez les Certifiés à 54,60% chez les CPE par exemple).

Certes, il y avait pour la première fois 3 ou 4 votes à émettre (CTM, CTA, CAPN et CAPA pour la plupart des Corps du 2nd Degré). Mais faut-il pour autant regretter que les enseignants aient la possibilité de désigner leurs représentants dans les Comités Techniques ?

Certes, la décision unilatérale du ministère d'instaurer le vote électronique, un mois après la rentrée, et en réduisant la période de vote, n'a pas favorisé la mobilisation des Personnels.

Mais dire et répéter que la procédure était complexe, que la participation serait très faible avant même que le vote ait commencé, n'était-ce pas aussi très démobilisateur ?

Le vote électronique a permis aux Personnels de voter où et quand ils voulaient, sans pression aucune ...

Notre syndicat est porteur de valeurs qu'il est important de mettre en avant en présentant des candidats chaque fois que cela est possible, y compris lors des élections des Conseils d'Administration des établissements, quitte à se confronter à une liste unique présente depuis de nombreuses années.

Le jeu en vaut la chandelle ! La preuve : 3 postes gagnés (sur 7) par la deuxième liste au Lycée Professionnel *Emile Peytavin* !

Faisons confiance aux Personnels, qui sont assez grands pour faire leur choix, sans qu'il leur soit « imposé » ... Un seul vainqueur au final : la démocratie !

En bref - En bref Chèques vacances

Du changement pour les chèques vacances.

Comme annoncé dans *L'Enseignant n°148*, depuis le 1^{er} octobre, les conditions d'attribution du chèque-vacances ont été revalorisées pour concerner plus de bénéficiaires. La circulaire, parue fin septembre, mentionne des barèmes élargis et la création d'une tranche de bonification à 30%(*). Les nouvelles règles s'appliquent aux demandes pour lesquelles le prélèvement d'épargne intervient à compter du 1^{er} décembre 2011.

Par ailleurs, une réflexion concernant une procédure d'accès aux chèques vacances sous forme dématérialisée est engagée.

Un pas est franchi. L'**UNSA Fonction Publique** continue, dans les instances, de militer pour un accès de tous les Personnels à cette prestation. *)

Les informations sont mises à jour sur www.se-uns.org rubrique « Carrière/Action sociale ».